

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ANIMATEUR:
APPROCHE METHODOLOGIQUE 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 98 70 10 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ANIMATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les techniques et méthodologies spéciales de l'animation et de participer à la conception, la gestion, la réalisation et l'évaluation de projets d'animation en les situant dans un contexte institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir de situations diversifiées d'animation choisies dans au moins un des quatre domaines d'activités (culturel, artistique, artisanal, ludique, sportif, ...),

- ◆ dégager les éléments entrant en jeu dans la dynamique des relations et des communications au sein d'un groupe ;
- ◆ se questionner sur le sens et la qualité des activités mises en œuvre ;
- ◆ argumenter le choix des activités d'animation selon des critères repris dans le programme ;
- ◆ élaborer un projet cohérent d'animation tenant compte des paramètres de la situation dans laquelle il s'inscrit et intégrant les techniques et les méthodologies spéciales et considérant les principes de base de l'éducation à la santé ;
- ◆ évaluer sa participation à des animations spécifiques ;
- ◆ proposer des modalités et des techniques de travail et d'animation d'équipe tenant compte des rôles de chacun, des limites de sa fonction et de la spécificité des projets ;
- ◆ situer sa réflexion dans une perspective éthique ;
- ◆ illustrer la fonction citoyenne de l'expression dans ses animations ;

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en référence au contenu méthodologique de son niveau de formation et dans le respect des règles de base de la déontologie,

- ◆ analyser une séquence d'animation qu'il a mise en oeuvre en distinguant faits relatés et interprétations personnelles et en explicitant :
 - ◆ les actions mises en place pour favoriser l'expression individuelle, collective et citoyenne,
 - ◆ les objectifs de l'animation en lien avec le projet global de l'institution et le contexte,
 - ◆ le déroulement des activités, le lieu, les bénéficiaires, les acteurs concernés, la participation et l'implication de chacun d'eux,
 - ◆ les méthodes et techniques utilisées,
- ◆ analyser et évaluer son intervention et ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires (écoute, négociation,...) ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en référence à son mandat, aux règles déontologiques et éthiques, aux contenus méthodologiques et conceptuels de son niveau de formation ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation classées dans l'ESST :

Animateur : Approche méthodologique 2 code 98 70 07 U21 D1

Animateur : Stage d'insertion code 98 70 08 U21 D1

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Méthodologie spéciale : analyse institutionnelle et travail d'équipe	CT	F	30
Gestion administrative et financière de projets	CT	B	26
Techniques et méthodologies de l'animation	CT	F	50
Connaissance de la profession	CT	B	15
Approche interculturelle appliquée à l'animation	CT	F	15
2. <u>Part d'autonomie</u>			34
Total des périodes			170

4. PROGRAMME

4.1 Analyse institutionnelle et travail d'équipe

En s'appuyant sur l'analyse de projets institutionnels (éducatifs, pédagogiques, de vie...), et d'expériences de stages, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliciter les données essentielles qui caractérisent un contexte institutionnel donné d'animation (pouvoir de tutelle, subordination, population, ...) ;

- ◆ de caractériser les partenariats dans lesquels l'institution est inscrite en ce compris des partenariats à dimension européenne ;
- ◆ d'énoncer une synthèse d'un projet institutionnel en distinguant : finalités, buts, moyens et éléments organisationnels ;
- ◆ d'établir des liens entre finalités, objectifs, moyens et de repérer d'éventuels décalages ;
- ◆ de définir sa position d'acteur au sein d'une équipe et d'inscrire son projet personnel dans le projet institutionnel ;
- ◆ de rendre compte, pour une institution donnée, de l'organigramme, des règles de fonctionnement, des canaux de communication et des sources de pouvoir et d'en distinguer l'implicite de l'explicite ;
- ◆ de se situer au sein d'une équipe :
 - repérer les rôles et fonctions des différents membres,
 - repérer ses modes de fonctionnement au sein du groupe,
 - observer et décoder les situations conflictuelles,
 - se mettre à distance, s'interroger par rapport à son positionnement, éventuellement proposer des pistes de changement de ses actions.

4.2 Gestion administrative et financière de projets

Au départ d'expériences de stage, et en se référant aux différentes étapes de conception et de développement d'un projet d'animation ainsi que les éléments contextuels qui peuvent le déterminer (projets d'institutions, bénéficiaires, partenaires, équipement, environnement,...), l'étudiant sera capable :

- ◆ d'envisager les moyens budgétaires nécessaires à la réalisation d'un projet d'animation ;
- ◆ d'identifier les ressources propres et les besoins budgétaires restants à couvrir ;
- ◆ de relever les différentes sources de subventions possibles (Communauté française, province, commune, Europe...) ;
- ◆ de rédiger une proposition de dossier de demande de subventions et des rapports d'activités ;
- ◆ d'énoncer les différentes étapes d'organisation et de planification administratives d'un projet d'animation (inscriptions, réservation de locaux, assurances, promotion d'activités,...).

4.3 Techniques et méthodologies de l'animation

A travers la conception, la réalisation et l'évaluation de projets diversifiés d'animation choisies dans au moins 4 domaines d'activités (culturel, artistique, artisanal, ludique, sportif,...), l'étudiant sera capable :

- ◆ d'adapter ses actions en fonction du type d'institution et de ses finalités ;
- ◆ de situer ses projets dans le contexte des politiques d'animation socioculturelle ;
- ◆ de développer des méthodologies d'accueil qui tiennent compte des caractéristiques d'âges, de genres et de cultures ;
- ◆ de développer des méthodologies d'animation qui favorisent l'expression individuelle et collective, la participation et la conscientisation citoyenne ;
- ◆ de distinguer, dans sa démarche méthodologique, les éléments des processus des résultats attendus ;
- ◆ de faciliter l'autonomie et la prise en charge responsable des groupes avec lesquels il travaille ;
- ◆ d'intégrer son action dans le travail de l'équipe et dans la perspective d'éventuels partenariats existant au sein du tissu associatif et/ou institutionnel ;

- ◆ d'organiser des activités d'éducation permanente (information, formation, documentation), y compris la création artistique.

4.4 Connaissance de la profession

En s'appuyant sur des situations exemplatives, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliciter les missions et mandats de l'animateur en fonction des différents contextes d'employabilité ;
- ◆ de définir son identité professionnelle en tenant compte de l'évolution de la profession d'un point de vue historique, politique, économique,... ;
- ◆ de démontrer la spécificité et la complémentarité du rôle de l'animateur au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ d'énoncer les structures qui participent à la professionnalisation de l'animation (commission paritaire, syndicats, associations professionnelles,...) ;
- ◆ de définir les limites de sa fonction ;
- ◆ d'élaborer un relevé des institutions, services utiles, notamment en matière de prévention de la maltraitance ou de négligence, d'aide à la jeunesse et d'aide sociale.

4.5 Approche interculturelle appliquée à l'animation

En s'appuyant sur des situations exemplatives, l'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier les concepts suivants : multiculturalité, interculturalité, transculturalité ;
- ◆ d'expliciter en quoi l'approche interculturelle enrichit la profession d'animateur ;
- ◆ d'identifier et prendre en compte les dimensions spécifiques de l'animation interculturelle ;
- ◆ d'identifier les caractéristiques de la communication, de la négociation et de la médiation visant l'interculturalité ;
- ◆ de relever les partenariats potentiels en la matière.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *dans le cadre d'un projet d'animation vécu ou évoqué, dans au moins 4 des domaines suivants (culturel, artistique, artisanal, ludique, sportif...) en se référant au projet de l'institution et aux spécificités de la profession :*

- ◆ de réaliser une analyse institutionnelle et de se situer en tant que professionnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de poser une réflexion sur le travail d'animation ;
- ◆ d'énoncer les différentes étapes d'organisation et de planification (y compris les moyens budgétaires) de ce projet d'animation ;
- ◆ d'évaluer le projet mis en œuvre et de proposer les réajustements nécessaires ;
- ◆ d'argumenter le choix des techniques et méthodologies mises en place en fonction des différents éléments repris dans le programme ;
- ◆ de démontrer la spécificité et la complémentarité de son rôle d'animateur ;
- ◆ d'énoncer dans le cadre de son projet, les structures qui participent à la professionnalisation de l'animation (commission paritaire, ...) ;
- ◆ de préciser dans son projet les apports de l'approche interculturelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la capacité à nuancer ses propos,
- ◆ le niveau d'intégration de la spécificité du métier d'animateur,
- ◆ la capacité à se référer au cadre conceptuel,
- ◆ la capacité à expliciter et à justifier son positionnement,
- ◆ la qualité de son expression écrite et orale,
- ◆ la rigueur de l'analyse.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issue d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.